

Le textile

La collecte du textile est une des compétences de l'agglomération. La collecte se fait par le biais de bornes textiles ou d'événements éphémères.

Sommaire



[La récupération des textiles](#)
[Les produits autorisés](#)
[Où déposer vos textiles ?](#)
[Que deviennent mes textiles une fois collectés ?](#)

La récupération des textiles – linges de maison – chaussures (TLC)

À ce jour, il y a **48 bornes textiles** sont présentes sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud. Tout d'abord, afin de réduire l'impact environnemental. D'ailleurs, il existe d'autres modes de collecte mis en place par votre Agglo :

des collectes de textiles éphémères dans certaines communes (Tigery, Etolles, Villabé, Saint-Pierre-du-Perray...),
des partenariats avec des ressourceries situées sur notre territoire.

En outre, **ne jetez pas vos vêtements dans les ordures ménagères** ! Apportez-les plutôt dans les points d'apports volontaires, aux événements éphémères de collecte textiles, aux points de stockage dans certaines communes ou encore, donnez-les à des associations.

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Tout d'abord, ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, ils seront majoritairement reportés ou recyclés.

Les produits autorisés dans les bornes textiles ou aux lieux de récupération

Les vêtements (pantalons, chemises, pull, t-shirts, manteaux, robes, joggings, etc),
Les sous-vêtements et accessoires (chaussettes, sous-vêtements, gants, écharpes, bonnets, maillots de bain, etc),
Les chaussures (sports, de ville, tongs, sandales, etc),
Le linge de maison (serviettes de table et de bain, nappes, gants de toilette, torchons, tabliers, etc).



Le saviez-vous ?

Les articles déposés mouillés, même s'ils sont justes humides, risquent de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure. Donc, cela rend leur valorisation impossible.
Les rollers ou encore les chaussures de ski ne sont pas autorisés.

Pour que vos articles soient réutilisés ou recyclés ! En effet, il faut respecter certaines conditions :

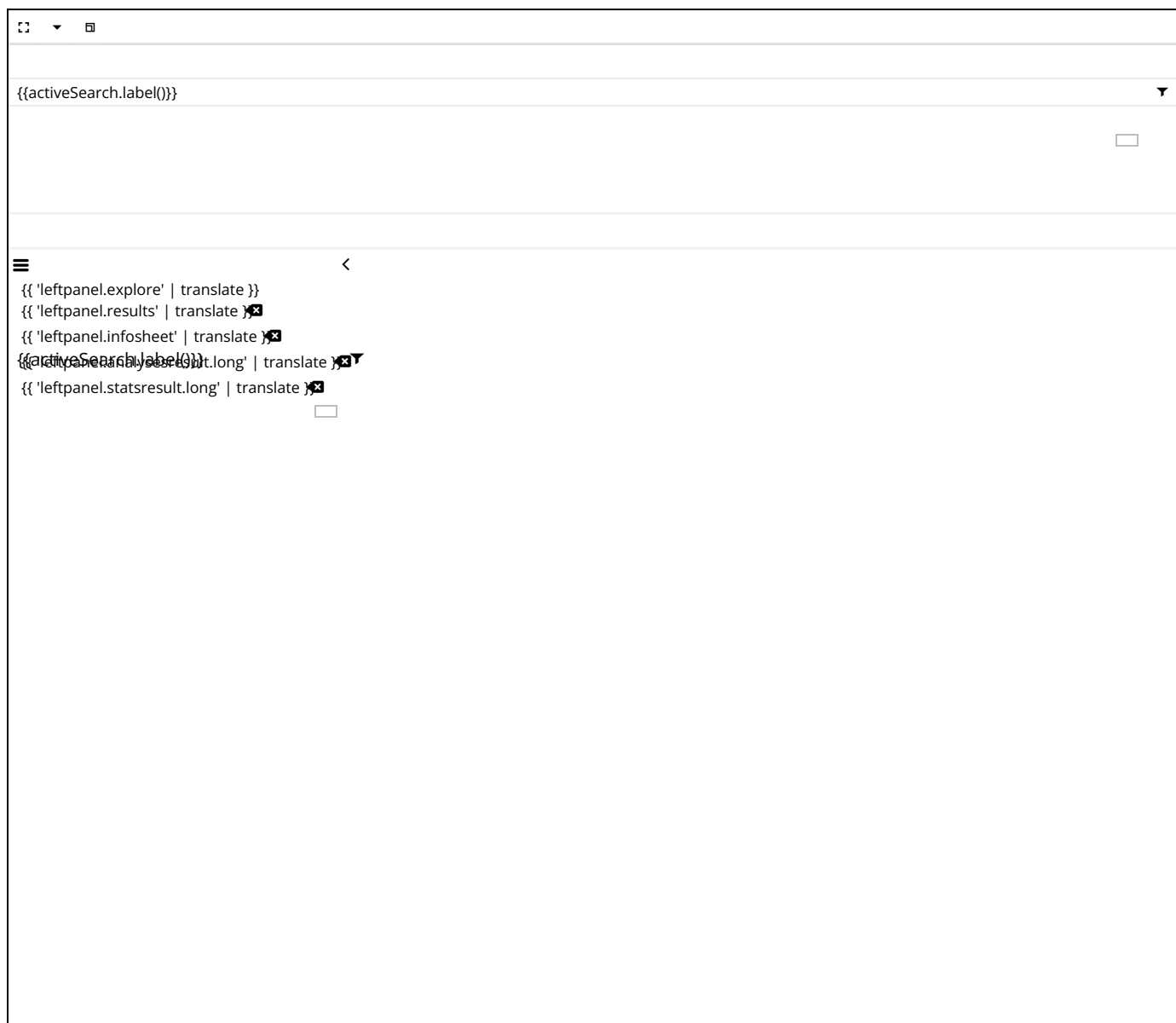
Qu'ils soient déposés propres et secs,
Les chaussures s'attachent par paire,
Tout doit être placé dans un sac bien fermé.

Vous cherchez où déposer vos textiles, linges de maison et chaussures usagés ?

En effet, votre vêtement fêché est troué ou a perdu un bouton ? Tout d'abord, avant de vous en séparer et de la déposer dans un point de collecte, pensez à le réparer si cela est possible. Par ailleurs, découvrez les solutions proposées par l'Agglo sur la page [réparation et réemploi](#).

Trois possibilités s'offrent à vous pour trouver la borne textile la plus proche de chez vous :

En recherchant votre adresse dans la barre de recherche,
ou **en sélectionnant** votre commune dans la liste déroulante en dessous de borne textile et de cliquer sur appliquer, les bornes de votre commune apparaîtront en vert,
En agrandissant et **réduisant** la carte avec la molette de la souris.





Re_fashion

Mais aussi, il existe près de 45 000 points de collecte en France. En un mot, il y en a forcément un près de chez vous ! Ainsi, [Cliquez ici pour trouver le plus proche sur Refashion.](#)

Autres collectes textiles éphémères :

[Actu collecte textile éphémère de Bondoufle](#)
[Actu collecte textile éphémère de Corbeil-Essonne](#)
[Actu collecte textile éphémère d'Étivalles](#)
[Actu collecte textile éphémère de Lieusaint](#)

5 collectes événementielles de textiles ont eu lieu en 2023 permettant de récolter **10,402 tonnes de textiles**. Plus précisément, cela représente en tonnage l'équivalent de **34 bornes textiles collectées**, mais également, cela permet d'éviter les trajets en camions pour relier les différentes bornes.

À ce jour, après **4 collectes de textiles en 2024**, nous avons récolté **7,802 tonnes de textiles**. Cela représente l'équivalent du tonnage de **25 bornes textiles**.

Que deviennent mes textiles une fois collectés ?

À ce jour, les vêtements et chaussures déposés :
des opérateurs conventionnés qui respectent le
déchets définie par le Code de l'Environnement
énergétique et incinération en dernier recours).

Avant tout, une fois déposés dans un point de
collecte événementielle), vos vêtements, linge
dans un centre de tri. Ensuite, c'est ici que se

En effet, 60 % des produits triés peuvent être
des friperies ou des boutiques solidaires.
des chaussures non réutilisables, car trop usés
isolants pour le bâtiment, découpés en chiffon
nouvelles fibres textiles. Enfin, les 9 % restant

Pour aller + loin

Comment réduire ?

[Les textiles](#)
[Le compostage](#)
[La réparation](#)
[Le réemploi – ressourcerie](#)
[Sensibilisation](#)

Comment mieux trier ?

[Les encombrants](#)
[Les verres bouteilles](#)
[Les déchets verts](#)
[Les emballages et papiers](#)
[Les ordures ménagères](#)
[Les biodéchets](#)

La collecte de vos déchets

[Demande de bac](#)
[Calendrier de collecte](#)
[Carte interactive des collectes](#)
[Vos déchèteries](#)
[Contact / réclamation pour les déchets](#)

